

PLAN DE COURS

FOR-2009 : Formation pratique (planification sylvicole)

NRC 85093 | Automne 2021

Préalables : FOR 2007

Mode d'enseignement : Présentiel-Hybride

Temps consacré : 1-0-2

Crédit(s) : 1

Ce cours fait suite aux travaux de formation pratique en sylviculture et en écologie. Il s'agit de produire un plan d'aménagement quinquennal à partir des inventaires réalisés à la Forêt Montmorency pendant l'été.

La formation hybride combine, en proportion variable, des activités de formation offertes en présence physique des étudiants et de l'enseignant ainsi que des activités de formation à distance. La partie en ligne du cours se déroule sur monPortail. En fonction des directives de la santé publique et de la disponibilité des locaux, la partie en présentiel se déroule sur le campus de l'Université Laval à des jours, heures et locaux déterminés. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

Plage horaire

Cours en classe			
mardi	15h30 à 16h20	ABP-1111	Du 30 août 2021 au 10 déc. 2021
Classe virtuelle synchrone			
mardi	15h30 à 16h20		Du 30 août 2021 au 10 déc. 2021

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=135279>

Coordonnées et disponibilités

Sylvain Jutras

Professeur titulaire

ABP-2150

sylvain.jutras@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 412260

Frédéric Poirier

Auxiliaire d'enseignement

frederic.poirier.3@ulaval.ca

Mathieu Bouchard

Enseignant

mathieu.bouchard@sbf.ulaval.ca

Sandrine Paquin

Auxiliaire d'enseignement

sandrine.paquin.1@ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Contenu et activités	4
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Partie 4 du Rapport	5
Participation au cours et au travail d'équipe	5
Rapport individuel d'apprentissage	5
Barème de conversion	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	6
Absence aux examens	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	7
Matériel didactique	7
Bibliographie	7
Bibliographie	7

Description du cours

Objectifs généraux

Ce cours doit permettre aux étudiants et aux étudiantes d'acquérir les compétences pratiques nécessaires pour planifier les interventions sylvicoles pour un secteur d'intervention. Il leur permet de faire le lien entre les éléments stratégiques, les éléments tactiques et les éléments opérationnels qui influencent la planification sylvicole. Chaque équipe doit donc préparer un plan d'aménagement sylvicole pour leur secteur.

Objectifs spécifiques

- Intégrer à la planification sylvicole les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier ainsi que les stratégies sylvicoles fixées pour l'atteinte ces objectifs.
- Proposer la mise en oeuvre des travaux prévus dans les scénarios sylvicoles en prenant compte des opportunités et contraintes opérationnelles.
- Présenter les secteurs d'interventions où seront réalisés les divers traitements sylvicoles ainsi que les endroits où l'entretien, la réfection ou l'amélioration des infrastructures devront être exécutées.

Approche pédagogique

Le cours *Formation pratique (planification sylvicole)* est basé sur une approche par projet. Les étudiants et les étudiantes travaillent sur un secteur dans lequel ils et elles ont réalisé des inventaires l'été précédent, lors du cours FOR-2007.

Le cours comporte des présentations qui permettent de situer le projet par rapport à un contexte plus large de planification sylvicole. Des séances de dépannage et d'échanges sont aussi prévues lors des rencontres hebdomadaires. L'essentiel du cours consiste donc en un travail personnel coordonné avec le reste des membres de chaque équipe. Les périodes réservées au cours ainsi que le forum du cours permettront de répondre aux questions qui pourraient être soulevées.

Le tutorat sera assuré par des assistants et des assistantes tout au long de la session.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre
Semaine 1 : Congé
Semaine 2 : Discussion et dépannage pour la rédaction du rapport
Semaine 3 : Les enjeux du secteur du camp Mercier (Jean-François Lamarre)
Semaine 4 : Discussion et dépannage pour la rédaction du rapport
Semaine 5 : Congé
Semaine 6 : Congé
Semaine 7 : Enjeu du broutement par l'original (Jean-Pierre Tremblay)
Semaine 8 : Discussion et dépannage pour la rédaction du rapport
Semaine 9 : Semaine de lecture
Semaine 10 : Récolte partielle (Simon Delisle-Bouliane)
Semaine 11 : Carbone forestier et Chlorose (Evelyne Thiffault)
Semaine 12 : Évaluation économique des opérations
Semaine 13 : Discussion et dépannage pour la rédaction du rapport

Semaine 14 : Discussion et dépannage pour la rédaction du rapport

Semaine 15 : Évaluation individuelle des apprentissages + Participation des membres

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Partie 4 du Rapport	Dû le 17 déc. 2021 à 23h59	En équipe	50 %
Participation au cours et au travail d'équipe	Dû le 17 déc. 2021 à 23h59	Individuel	30 %
Rapport individuel d'apprentissage	Du 6 déc. 2021 à 08h00 au 17 déc. 2021 à 23h59	Individuel	20 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Partie 4 du Rapport

Date de remise : 17 déc. 2021 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Pondération : 50 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Fichiers à consulter : [FOR-2009_Grille évaluation_Rapport_A2021.pdf](#) (121,63 Ko, déposé le 17 nov. 2021)

[FOR-2007_Plan du rapport_2021_V2.pdf](#) (169,54 Ko, déposé le 17 nov. 2021)

Participation au cours et au travail d'équipe

Date de remise : 17 déc. 2021 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 30 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : La notation de cette évaluation sera basée sur votre participation active au cours et sur l'évaluation de votre participation au travail d'équipe par les autres membres de votre équipe.

Fichiers à consulter : [FOR-2009_Participation au travail d'équipe_2021.pdf](#) (103,67 Ko, déposé le 31 août 2021)

Rapport individuel d'apprentissage

Titre du questionnaire : [Rapport individuel d'apprentissage](#)

Période de disponibilité : Du 6 déc. 2021 à 08h00 au 17 déc. 2021 à 23h59

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

La note finale sera transformée en une cote en fonction du barème ci-dessus.

Retard motivé : Z ; Cours non complété (échec) : E ; Note retardée par le professeur : M

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Tout retard de remise de travaux entraînera automatiquement une perte de 10% de l'évaluation et chaque jour supplémentaire fera perdre 20% de plus.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie

Bibliographie

À voir dans les sections "contenu et activités"

